



**Cemafruid**  
L'expertise de la chaîne du froid

## ATTESTATION DE CAPACITE

DELIVRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.543-106  
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

**CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT N°21390**

Conformément à l'article R.543-106 du code de l'environnement, le Cemafruid, agréé par arrêté du ministère de l'écologie en date du 29 août 2008, atteste que l'opérateur :

### SOLE NOSTRUM

148, AVENUE DE LA PLAINE BRUNETTE -  
13600 : LA CIOTAT

(SIRET n°49760645900012)



dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur les équipements et réaliser les activités suivantes :

**CATEGORIE I : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.**

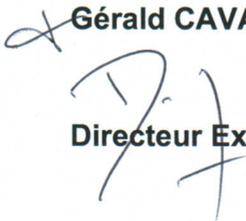
L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans à compter du 28/07/2010.

Fait à Antony,  
Le : 28/07/2010



**GIE Cemafruid**  
Groupement d'intérêt économique

Parc de Tourvoie, BP 134  
92185 ANTONY CEDEX  
Tél. 01 40 96 65 06  
SIRET 432 511 897 00014 - NAF 748 K

  
**Gérald CAVALIER**  
**Directeur Exécutif**

Cette attestation pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Pour vérifier à tout moment la validité de cette attestation, consulter la liste des opérateurs attestés sur [www.datafluides.fr](http://www.datafluides.fr)